Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20260323-2026_02_18-DE

Délibération du conseil municipal du 21 mars 2026

Délibération n° 2026-02-18
Classification : Institutions et vie politique – Election exécutif
Objet : Election des Adjoints au Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de procurations : 2

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars à 9h30, le conseil municipal de la commune d'Erdeven, dûment convoqué le 17 mars, s'est réuni en session extraordinaire, à la salle culturelle « Le Roëlan », sous la présidence de M. Dominique Riguidel, Maire sortant et également doyen d'âge de l'assemblée délibérante.

Présents : Beernaerd Alex, Bihan Hélène, Chaballier Laure, Chavenon Christine, Coffin Sandrine, Dagoreau Agathe, Folgalvez Erwan, Garnaud Céline, Goud Véronique, Inizan Jean-Baptiste, Jan Hubert, Le Baron Christian, Le Blé Isabelle, Le Deore Laurence, Le Floch Gaëlle, Le Mignant Cécile, Lepioufle Mathilde, Lofficial Damien, Malherbe Jean-Philippe, Moreac Anthony, Philippon Sylvie, Pitiot Stéphane, Riguidel Dominique, Saiag Jean-Claude, Solay Emmanuel.

Absents excusés : Caro Sébastien, Huerre Eric.

Ont délégué leur droit de vote, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
- M. Caro Sébastien donne son pouvoir à M. Folgalvez Erwan
- M. Huerre Eric donne son pouvoir à Mme Chavenon Christine

Exposé

Vu l'article L.2122-4 du CGCT disposant que « le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret »,

Vu l'article L.2122-7-2 du CGCT disposant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Monsieur le Maire fait un appel à candidature.

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20260323-2026_02_18-DE

Monsieur le Maire propose la liste suivante, conduite par Monsieur Christian Le Baron :

1. Le Baron Christian
2. Le Mignant Cécile
3. Jan Hubert
4. Garnaud Céline
5. Malherbe Jean-Philippe
6. Coffin Sandrine
7. Folgalvez Erwan
8. Chavenon Christine

Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné précédemment.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- Nombre de suffrages blancs : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 14

Délibération

A l'issue du vote des membres du Conseil municipal et du dépouillement par les assesseurs du Bureau lors du 1er tour de scrutin, Monsieur le Maire annonce le résultat suivant :

A obtenu la liste de Monsieur Christian Le Baron : 21 voix (vingt et un)

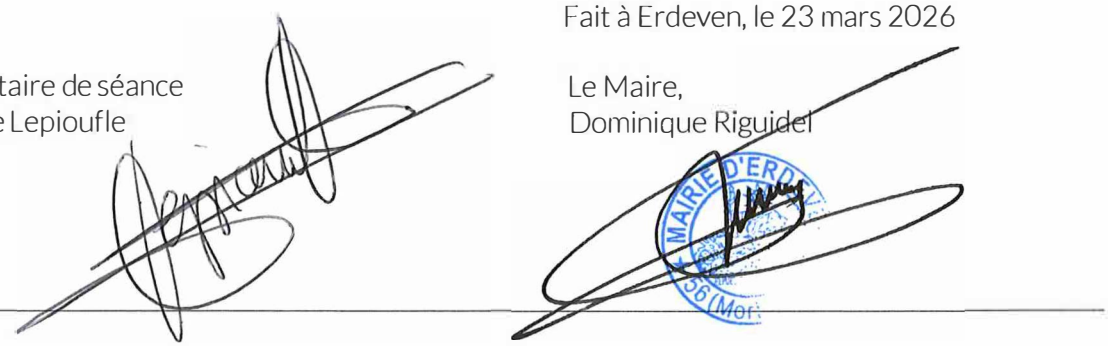
Ainsi ont été proclamés adjoints au maire et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Christian Le Baron :

1. Le Baron Christian
2. Le Mignant Cécile
3. Jan Hubert
4. Garnaud Céline
5. Malherbe Jean-Philippe
6. Coffin Sandrine
7. Folgalvez Erwan
8. Chavenon Christine

Fait à Erdeven, le 23 mars 2026

La Secrétaire de séance
Mathilde Lepioufle

Le Maire,
Dominique Riguidel



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- *Recours administratif gracieux auprès de mes services.*
- *Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes.*